

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2022, le règlement numéro 355-22 modifiant le règlement numéro 345-22 répartissant les quotes-parts de la partie 1 du budget 2022 de la MRC de Pierre-De Saurel. Les modifications faisant l'objet de ce règlement visent l'abolition de la quote-part relative à la contribution au projet de terrain multifonctionnel incluse à la répartition 1.5 – Équipements, services et activités à caractère supralocal (référence : article 2.6, paragraphe e).

Le règlement numéro 355-22 est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 7^e jour du mois de juillet 2022.

La directrice générale adjointe et greffière,



M^e Joanie Lemonde